



FRAIS DE FORMATION ET DE PENSION Année scolaire 2023/2024

	4ème - 3ème	CAPA	BAC PRO	BTS
<u>Externe</u>				
Frais de scolarité et de gestion	480 €	720 €	750 €	800 €
TOTAL ANNUEL	480 €	720 €	750 €	800 €
<u>Demi-pension</u>				
Frais de scolarité et de gestion	480 €	720 €	750 €	800 €
Demi-pension	964 €	847 €	876 €	861 €
TOTAL ANNUEL	1 444 €	1 567 €	1 626 €	1 661 €
<u>Internat Collège Lycée</u>				
Frais de scolarité et de gestion	480 €	720 €	750 €	
Internat en pension complète	2 290 €	1 863 €	1 927 €	
TOTAL ANNUEL	2 770 €	2 583 €	2 677 €	
<u>Chambre en demi-pension</u>				
Frais de scolarité et de gestion				800 €
Demi-pension				861 €
Chambre individuelle				1 800 €
TOTAL ANNUEL				3 461 €
<u>Chambre en pension complète</u>				
Frais de scolarité et de gestion				800 €
Pension complète				1 550 €
Chambre individuelle				1 800 €
TOTAL ANNUEL				4 150 €
+ Frais d'inscription (<i>par chèque sinon prélèvement</i>) (Seulement pour les nouveaux élèves)				50 €
+ Chèque de caution dégradation (<i>ce chèque ne sera pas encaissé, il sera détruit en fin d'année sauf s'il y a eu des dégradations pour financer tout ou partie des réparations</i>)				65 €

Par défaut, les prélèvements sont échelonnés sur 10 mois (de septembre à juin)

- - 20% sur les frais de scolarité et de gestion pour le 2ème enfant scolarisé dans l'établissement.
- - 50% sur les frais de scolarité si l'un des parents travaille à la Fondation Massé-Trévidy ou à L'OGEC (fournir une attestation chaque année)
- Les périodes de vacances et de stage ont été extraites du temps de scolarité pour calculer le montant des contributions
- Les différents tarifs comprennent les visites, les sorties pédagogiques, les charges inhérentes à la restauration
- Le coût des séjours d'étude, des stages, des sorties culturelles... sont à votre charge.
- Autres frais à votre charge: tenue obligatoire pour les travaux pratiques
- Frais de scolarité : tout trimestre commencé est dû
- Changement de régime : après accord de la direction, changement en début de trimestre uniquement. Merci de faire la demande au moins un mois avant.
- Démission : prise en compte à réception d'un courrier de confirmation (parent ou élève majeur)
- Bourse d'enseignement : Pour les élèves qui en bénéficient, le montant des prélèvements sera recalculé et réajusté dès la réception des notifications de bourse.
- Dégradations (matériel, locaux, cultures...) : facturées aux personnes responsables des faits ou leurs représentants légaux et/ou encaissement du chèque de caution de 65 euros.
- Il est inutile de remplir un mandat de prélèvement si le RIB est inchangé par rapport à l'inscription de l'année précédente.
- La pension complète (petit déjeuner, déjeuner, goûter et dîner) ou la demi-pension (déjeuner) comprend tous les repas allant du lundi midi jusqu'au vendredi midi.
- 2 chèques de caution seront demandés lors de la remise des clés des chambres BTS (50 euros pour les clés et 200 euros pour la chambre), ils seront restitués à la fin du bail après l'état des lieux et la restitution des clés.